



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2025



SOMMAIRE

Partie I : L'association SEA35.....	3
Présentation de l'association SEA 35.....	3
Quelques éléments chiffrés au 31.12.2025 :	3
<i>Les réalisations associatives 2025 : des dynamiques de fusion à l'œuvre</i>	3
Le Pôle Milieu Ouvert – PMO	4
Partie 2 : Synthèse du rapport d'activité	5
1. Synthèse des principaux points à retenir du rapport d'activité	5
2. Les chiffres clés du service.....	5
Partie 3 : L'année 2025	6
Le SIE : mission et public	6
Les actions menées en 2025.....	6
1. La démarche qualité.....	6
2. L'activité	8
3. Éléments de connaissance des publics	8

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION SEA 35

Notre mission : L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

Nos valeurs : Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales, la SEA35 ne réduit pas son action à un rôle d'opérateur, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre public accueilli et/ou accompagné, professionnels et bénévoles, pour :

- ➔ Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion ;
- ➔ Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées ;
- ➔ Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux ;
- ➔ Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante ;
- ➔ Inscrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

QUELQUES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS AU 31.12.2025 :

- 284 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 270,10 ETP
- Budget 2025 : 19,2 M€
- 11 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 1 bénévole d'intervention

LES RÉALISATIONS ASSOCIATIVES 2025 : DES DYNAMIQUES DE FUSION À L'ŒUVRE

Fusion ADSEA 22 / SEA 35

Depuis 2021, l'ADSEA 22 et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion à la demande de l'ADSEA 22 visant une fusion absorption de l'ADSEA 22 par la SEA 35. A l'appui d'un projet de traité de fusion réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet externe, de nombreux échanges ont été menés entre les associations, le Conseil Départemental 22 et la PJJ. Après un mandat de gestion de 6 mois, les assemblées générales de juin 2025 ont approuvé le traité de fusion, pour une fusion effective depuis le 1^{er} juillet 2025. Les services du SIE, du SEVAD et d'administration ad'hoc ont rejoint le Pôle Milieu Ouvert.

Asfad-SEA35 : la naissance d'Alterra, les solidarités comme engagement

Depuis 2022, l'Asfad est engagée dans un projet de fusion avec la SEA35. En fidélité avec leurs histoires, l'objectif de cette fusion est de renforcer les actions des deux associations, au service de la promotion des droits, de l'inclusion et de l'émancipation. L'année 2025 a été l'occasion de plusieurs temps de travail en commun pour construire les bases du projet associatif d'Alterra, et de renforcer les coopérations entre les services.

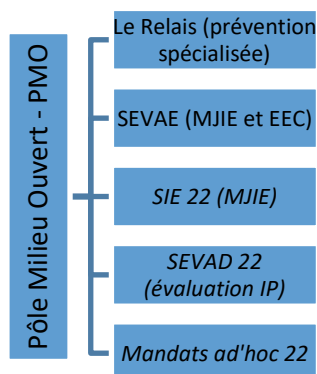
La fusion aura lieu le 1^{er} juillet 2026.

« L'association « Altera » est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.

Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. »

LE PÔLE MILIEU OUVERT – PMO

Le PMO est consacré à des missions de protection de l'enfance en milieu ouvert. Si, majoritairement, les missions de prévention spécialisée, les mesures judiciaires d'investigation éducative (et leur pendant administratif, les évaluations éducatives contractualisées), les évaluations d'information préoccupante et les mandats ad'hoc ne font pas « tronc commun » en matière d'exercice professionnel, des ponts se dessinent. Notamment, autour de l'identification des besoins des enfants, des risques qu'ils encourent. En matière d'exercice professionnel des fonctions de direction, également, des besoins et des ressources complémentaires s'identifient.

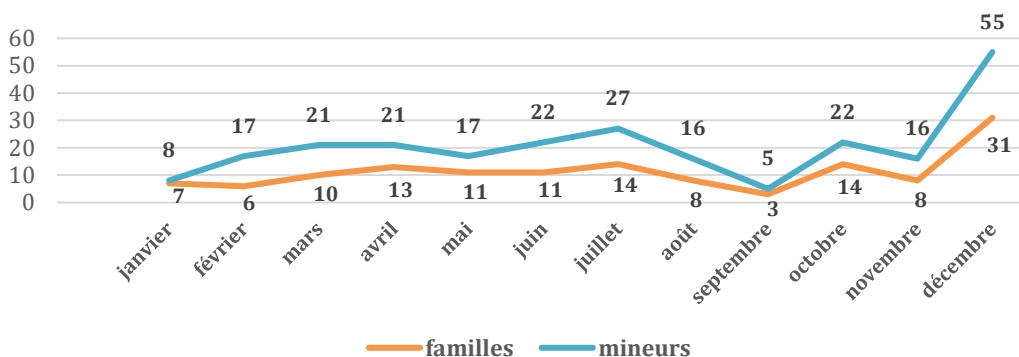


1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX POINTS À RETENIR DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le service atteint son activité, au non-remplacement près d'un poste de travailleur social. Mandaté par le tribunal de Saint Briec en majorité, il intervient également sur ordonnance du tribunal de Saint Malo. Son expertise au service de l'analyse des dynamiques familiales en œuvre dans les familles auprès desquelles il investit est mise au service des enfants, dont l'intérêt est toujours au cœur du dispositif. Le regard du service et les statistiques qu'il en tire disent quelque chose des familles auprès desquelles la protection de l'enfance est mandatée, tant dans leurs fragilités que dans leur compétence.

2. LES CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Mesures rendues



	0 - 3 ans	3 - 5 ans	5 - 10 ans	10 - 14 ans	14 - 18 ans	TOTAL
2025	24	32	69	69	53	247
en %	9,72	12,96	27,93	27,93	21,46	

53,8% de garçons, 46,2% de filles.

21% des mineurs rencontrés présentent une dépendance aux écrans (jeux, réseaux sociaux), en progression de 8% par rapport à 2024.

Plus de 80% des mineurs (82,60%) sont en souffrance psychique (chiffre en constante augmentation, de l'ordre de 52% en 2024).

Près de 44% des mineurs rencontrés demeurent des victimes présumées de mauvais traitements (+13% par rapport à 2024).

Dans 43% des familles, les mineurs souffrent d'isolement social, d'absence d'ouverture sur l'extérieur (chiffre en progression de 15% par rapport à 2024). Les violences conjugales ont augmenté et sont présentes dans la moitié des familles rencontrées à hauteur de 51% (40% en 2024).

Pour 64% des parents, de la souffrance psychique, des troubles psychologiques ou psychiatriques sont suspectés (en augmentation de 15% par rapport à 2023 et 2024). Pour 45% des parents, ces troubles sont avérés; chiffre en très forte progression (13% en 2024; 20% en 2023).

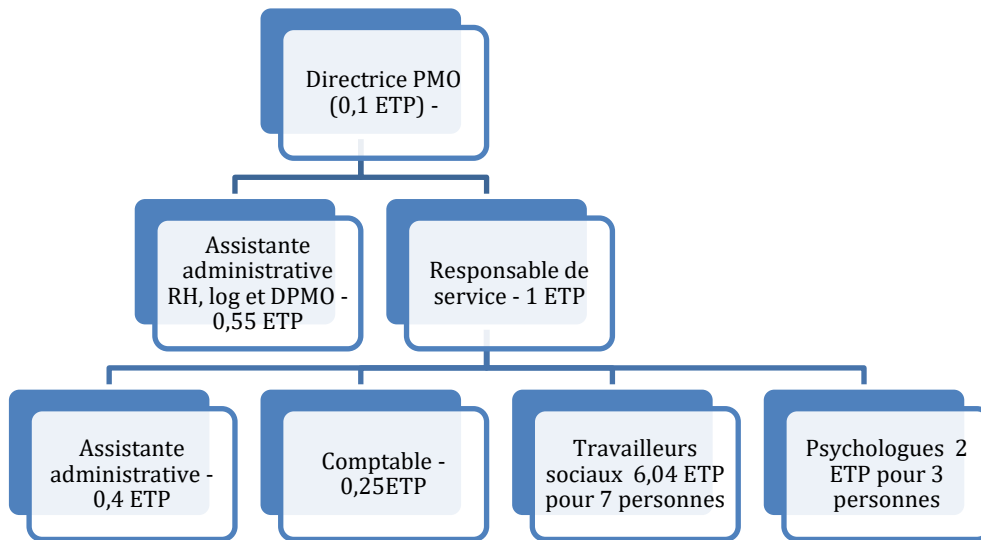
Une capacité de changement est observée dans seulement 13% des familles (-20% par rapport à 2023 et 2024).

LE SIE : MISSION ET PUBLIC

Le Service d'Investigation Educative, service qui existe depuis 1945 (avec pour mission d'origine, de mener des enquêtes sociales), est habilité pour mener 185 Mesures Judiciaires d'Investigation Educative devant représenter 254 mineurs.

La Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte 35 (SEA 35) a absorbé le 1^{er} juillet 2025 l'ADSEA 22 et bénéficie donc de l'habilitation pour conduire ces mesures sur l'ensemble du territoire des Côtes d'Armor et, par convention, sur le territoire limitrophe d'Ille-et-Vilaine relevant du Tribunal de Saint Malo.

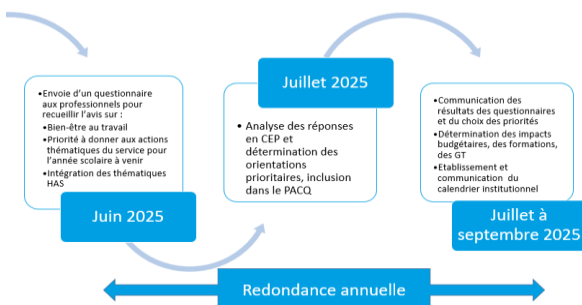
La mission est menée selon le principe du contradictoire, via des rencontres avec les parents et enfants concernés (au domicile comme au service), ainsi que des échanges avec l'ensemble des acteurs dans la vie des enfants. L'investigation vise à caractériser la dynamique familiale sous l'angle des réponses aux besoins des enfants tels que formulés par la Haute Autorité de Santé dans son référentiel renouvelé.



LES ACTIONS MENÉES EN 2025

1. LA DÉMARCHE QUALITÉ

Le SIE est dorénavant pleinement ancré dans la démarche d'amélioration continue de la qualité du PMO qui suit ce schéma :



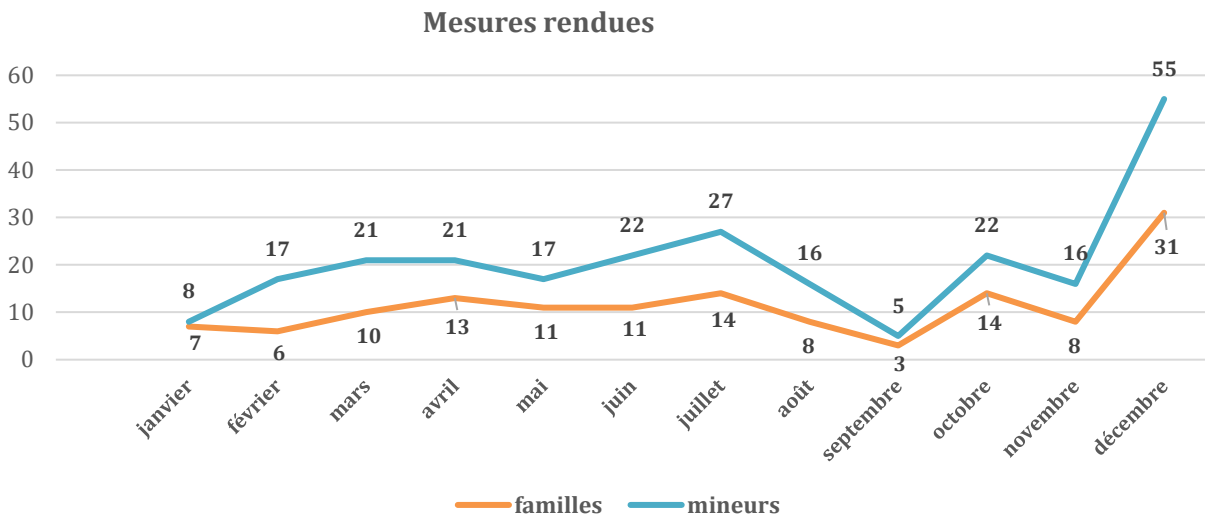
Ainsi, 2025 a permis la première diffusion d'un questionnaire aux équipes (ci-dessus indiqué en juin 2025). Les réponses et leur analyse ont été combinées aux actions précédemment listées.

Chapitre	Grands résultats	Exemple d'actions prioritaires	Statut
Droit des personnes accompagnées	Des pratiques respectueuses des droits des usagers, principalement appuyées sur l'oralité de la transmission de ces droits.	Formation charte des droits et libertés Renouvellement des rencontres MDD	Prévue 2026 Prévu 2026
Bienveillance et éthique	Des questionnements éthiques soulevés et partagés en équipe en lien avec certaines situations individuelles et/ou les accès au droit commun.	Formation de tous aux premiers secours en santé mentale	En cours
Expression et participation des personnes accompagnées	Une participation liée à la libre adhésion comme principe d'intervention	Réflexion long court sur la notion de « participation »	En cours
Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement	Maintien du contradictoire dans le processus et renforcement des capacités d'acteurs des familles	Réécriture du projet de service	En cours
Politique de ressources humaines	Besoin d'adapter les pratiques à l'évolution des connaissances	Formaliser la procédure de remplacement AM Formation climat incestuel Formation aux techniques d'entretien Formation mécanismes d'emprise	A faire Réalisée En cours A faire
Démarche qualité et gestion des risques	Une procédure de signalement des incidents connue, mais peu utilisée. Manque de retour d'expérience en équipe	Clarification et systématisation des démarches d'analyses des incidents Mise en place d'une procédure plaintes et réclamations Prolongement démarche amélioration qualité Amélioration de l'isolation thermique Evaluation externe HAS	En cours A faire En cours En cours A faire

Cette feuille de route est établie pour l'année 2025/2026 et a été présentée aux équipes.

2. L'ACTIVITÉ

Les statistiques sont réalisées sur les mesures rendues dans l'année 2025, soit 136 MJIE représentant 247 mineurs.



Pour la deuxième année consécutive, le service n'a pas réussi à atteindre en 2025 les 254 mineurs attendus compte-tenu de deux postes seulement partiellement pourvus dans le cadre d'un départ en retraite et d'un congé maternité.

Répartition par cabinet Juge des enfants :

	Tribunal Pour Enfants St-Brieuc				Tribunal Pour Enfants St-Malo			TPE Rennes	Autres TPE	TOTAL
	Cabinet 1 Mme Ancelin	Cabinet 2 Mme Conan	Cabinet 3 M. De Cathelineau	Cabinet 4 Mme Hurlisis	Cabinet A Mme Chenu	Cabinet B Mme Lallement				
MJIE	36	21	27	12	16	21	1	2	136	
Mineurs	70	47	43	20	32	32	1	2	247	

3. ELÉMENTS DE CONNAISSANCE DES PUBLICS

L'âge des enfants (sur les 4 dernières années) :

	0 - 3 ans	3 - 5 ans	5 - 10 ans	10 - 14 ans	14 - 18 ans	TOTAL
2022	32	24	64	58	57	235
en %	13,62	10,21	27,23	24,68	24,26	
2023	25	24	66	74	65	254
en %	9,84	9,45	25,99	29,13	25,59	
2024	33	43	78	57	36	247
en %	13,36	17,41	31,58	23,08	14,57	
2025	24	32	69	69	53	247
en %	9,72	12,96	27,93	27,93	21,46	

Si en 2024 on observait une augmentation de l'intervention du service auprès des 0-10 ans, en 2025 ces chiffres sont revenus à ce que nous connaissions les années précédentes, soit 50 % de nos interventions. L'augmentation de nos interventions se situe en 2025 auprès des 10-18 ans, dont + 7 % des 14-18 ans.

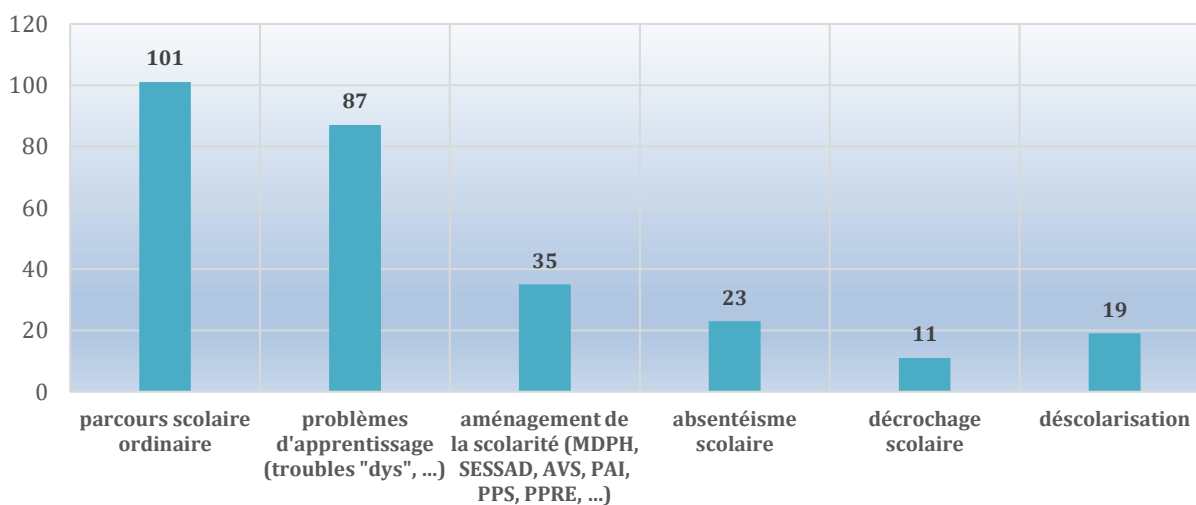
La répartition par sexe (sur les 4 dernières années) :

	Garçons	Filles	TOTAL
2022	119	116	235
en %	50,65	49,35	
2023	126	128	254
en %	49,60	50,40	
2024	139	108	247
en %	56,28	43,72	
2025	133	114	247
en %	53,85	46,15	

L'intervention du service est quasi-identique auprès des garçons comme des filles (7,7 % de différence ; 13 % en 2024).

Développement et santé de l'enfant (sur 247 mineurs) :

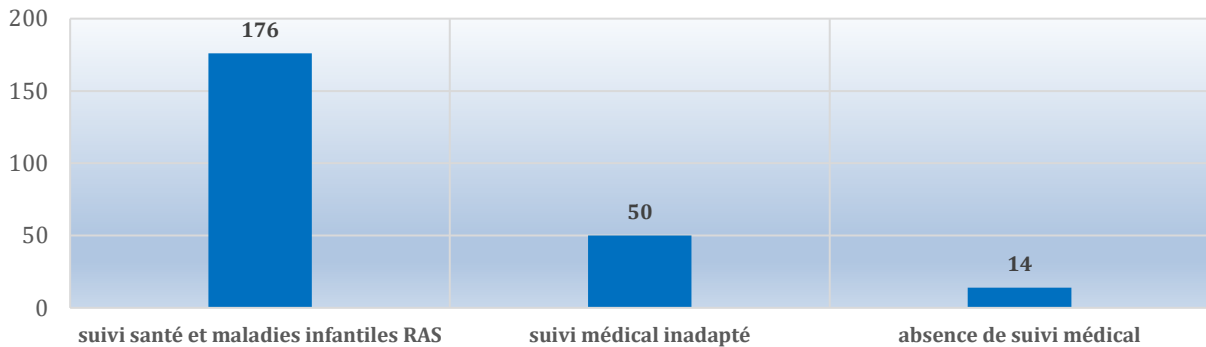
Scolarité (sur 247 mineurs)



On observe que pour 40,90 %, les mineurs rencontrés bénéficient d'un parcours scolaire ordinaire (chiffre en diminution de 7 % par rapport à 2024). 50 % des mineurs rencontrés (1 sur 2) présentent des problèmes d'apprentissage ou bénéficient d'un aménagement de sa scolarité (en augmentation de 6 % par rapport à en 2024).

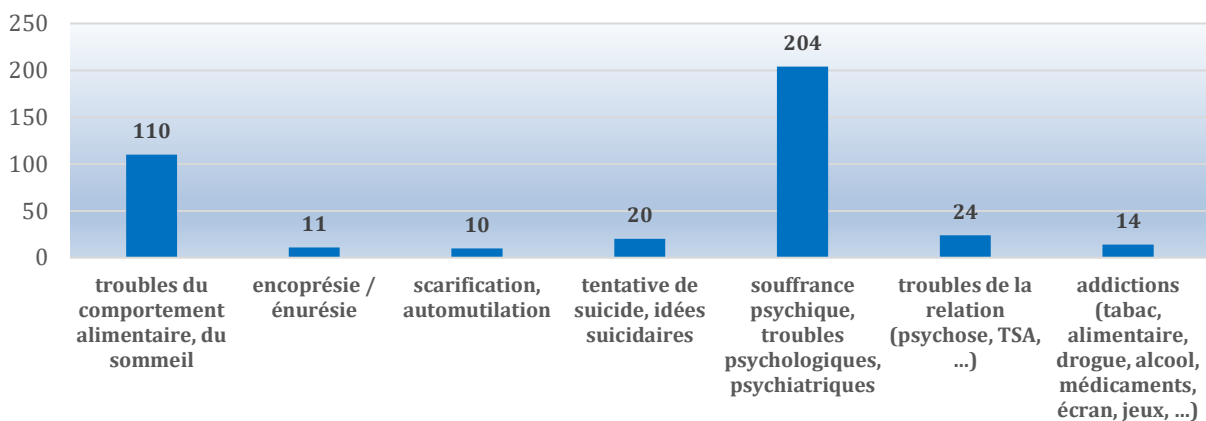
Près de 22 % des mineurs (soit plus d'1 sur 5) sont concernés par de l'absentéisme scolaire, un décrochage scolaire ou une déscolarisation en bout de course (chiffre stable par rapport à 2023 et 2024).

Santé physique et psychique (sur 247 mineurs - plusieurs items peuvent se cumuler)



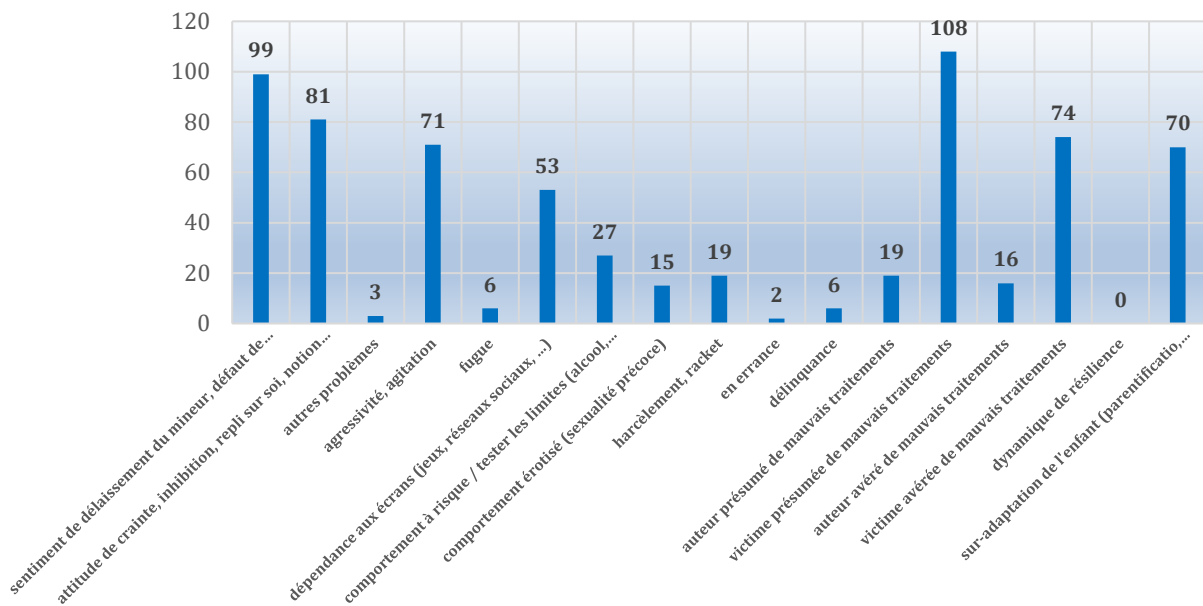
Si 71 % des mineurs rencontrés bénéficient d'un suivi de santé adapté (stable par rapport à 2024), ils sont tout de même 1 sur 5 (20,24 %) à recevoir un suivi médical inadapté et un peu plus de 5 % (5,67 %) à n'avoir aucun suivi médical. En 2024, cette dernière catégorie frôlait les 10 %. Ces chiffres représentent 240 mineurs, le service ayant transféré des MJIE représentant 7 mineurs vers d'autres services en cours d'investigation (déménagement des familles, par exemple).

Santé physique et psychique (sur 247 mineurs - plusieurs items peuvent se cumuler)



Plus de 80 % des mineurs (82,60 %) sont en souffrance psychique (chiffre en constante augmentation, de l'ordre de 52 % en 2024). Pour 44,54 % des mineurs, des troubles du comportement sont observés, que ce soit sur le plan alimentaire ou sur la qualité du sommeil (chiffres multipliés par 2 par rapport à 2024). Notons également des idées suicidaires ou tentatives de suicide chez 8 % des mineurs rencontrés (+ 3 % par rapport à 2024). Les mineurs présentant un trouble de la relation sont à près de 10 % (9,72 %).

Comportement (sur 247 mineurs - plusieurs items peuvent se cumuler)

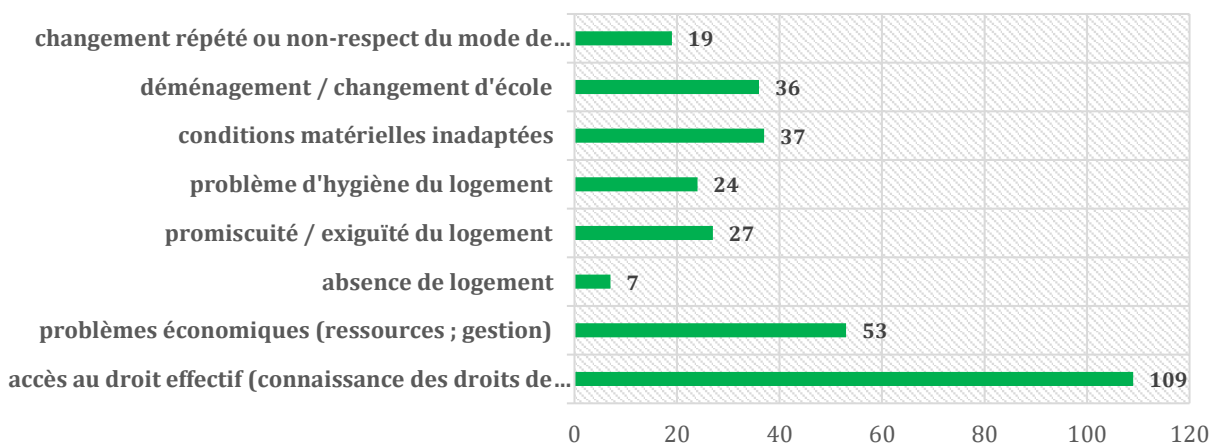


40 % des enfants rencontrés sont en proie à un sentiment de délaissement, chiffre constant par rapport à 2024. 33 % également des mineurs développent des attitudes de crainte, de repli sur soi (+ 11 % par rapport à 2024). L'agressivité, l'agitation sont présentes chez 29 % des mineurs rencontrés (+ 6 % par rapport à 2024). 21 % des mineurs rencontrés présentent une dépendance aux écrans (jeux, réseaux sociaux), en progression de 8 % par rapport à 2024. Cet item peut être en lien également avec les problèmes de sommeil.

Près de 11 % des mineurs adoptent des comportements à risques ou testent les limites (alcool, drogue, sexualité) ; chiffre qui a quasiment doublé par rapport à 2024. La sur-adaptation de l'enfant est observée à hauteur de près de 30 %, soit doublée par rapport à 2024. Près de 44 % des mineurs rencontrés demeurent des victimes présumées de mauvais traitements (+ 13 % par rapport à 2024). Pour 30 % d'entre eux, les violences sont avérées, chiffre multiplié par 3 par rapport aux 3 dernières années. Une augmentation des mineurs comme auteurs présumés et avérés de mauvais traitements est également observée.

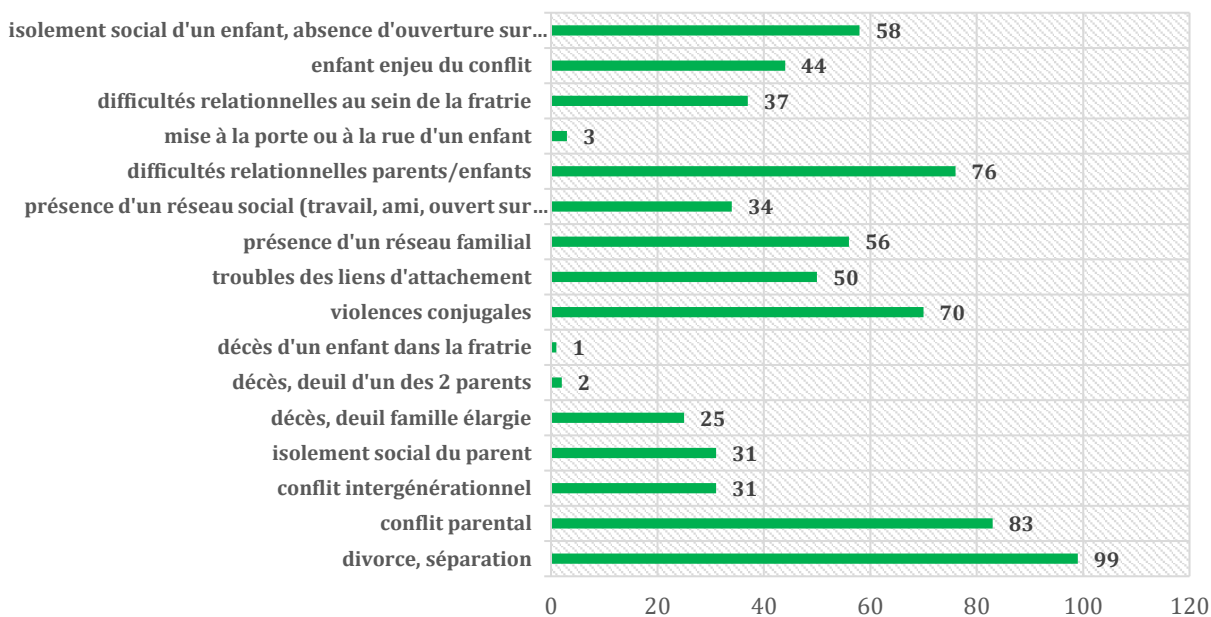
Ressources et fragilités de la famille (sur 136 MJIE) :

Contexte socio-économique et environnement de l'enfant



S'agissant du contexte socio-économique dans lequel les enfants se développent, dans 14 % des situations rencontrées, les mineurs ont dû faire face à un changement de mode garde (- 4 % par rapport à 2024). Pour 26 %, soit 1 mineur sur 4, un déménagement ou un changement d'école s'est produit (idem en 2024). Cet item nous renseigne sur une certaine instabilité pour les mineurs concernés. Dans 27 % des situations, les conditions matérielles sont inadaptées ; chiffre proche de celui de 2022 alors qu'en 2023 et en 2024, ce chiffre était en diminution de 10 %. Des problèmes d'hygiène du logement sont repérés auprès de 18 % des situations (chiffre identique sur les 3 dernières années). La promiscuité, l'exiguïté du logement sont présentes dans 20 % des situations (chiffre stable). Alors que 80 % des familles ont accès à leurs droits de façon effective (+ 18 % par rapport à 2024), elles demeurent également à 39 % en proie à des difficultés économiques (- 6% par rapport à 2024). La précarité s'est installée depuis plusieurs années pour ces familles.

Fonctionnement / organisation interne - vie de famille

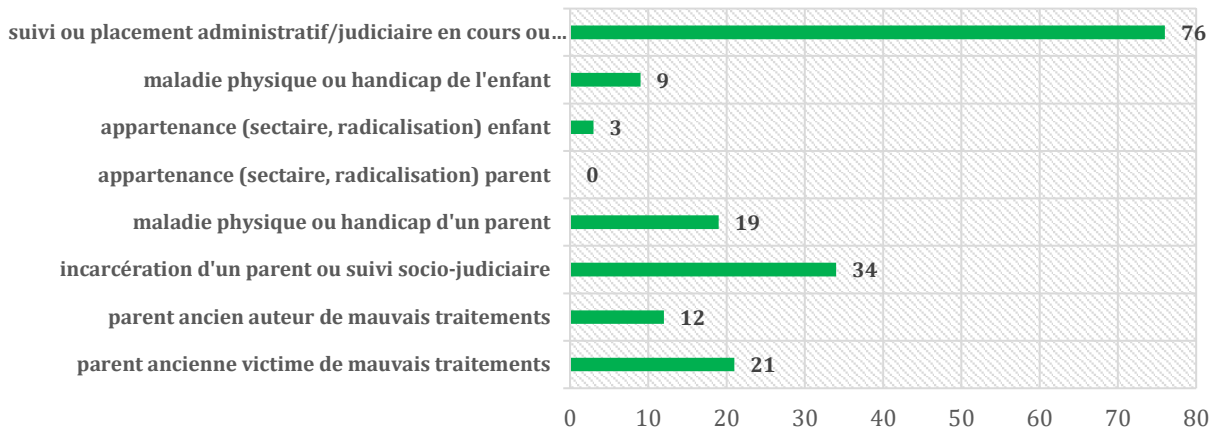


Concernant le fonctionnement, l'organisation interne des familles, on observe que dans 43 % des familles, les mineurs souffrent d'isolement social, d'absence d'ouverture sur l'extérieur (chiffre en progression de 15 % par rapport à 2024).

Dans 32 % des situations, soit un tiers, les enfants sont enjeux du conflit parental (en recul de 8 % par rapport à 2024). Des difficultés parents/enfants sont observées dans 56 % des familles, soit dans plus d'une famille sur deux (identique en 2024). Les difficultés relationnelles au sein de la fratrie sont stables à 27 %. 25 % des familles rencontrées bénéficient d'un réseau social, chiffre en recul depuis 2 ans (32 % en 2024). 41 % des familles rencontrées, moins d'une sur deux, bénéficient d'un réseau familial (48 % en 2024). 23 % des familles auprès desquelles nous intervenons vivent dans un isolement social (+ 4 % par rapport à 2024).

Les violences conjugales ont augmenté et sont présentes dans la moitié des familles rencontrées à hauteur de 51 % (40 % en 2024). Dans 61 % des situations, des conflits parentaux sont prégnants (+ 10 % par rapport à 2024). Pour 73 % des familles rencontrées, le couple parental est séparé. Quant aux troubles des liens d'attachement, ils sont passés de 10 % en 2024 à 36 % en 2025.

Empêchement individuel



S'agissant du parcours des enfants, dans 56 % des familles rencontrées, les mineurs bénéficient d'un suivi administratif ou judiciaire en cours ou passé (50 % en 2024). Dans 15 % des familles, les parents ont été, par le passé, victimes de mauvais traitements (25 % en 2024), chiffre en recul de 10 %. Au sein des familles rencontrées, près de 9 % des parents sont d'anciens auteurs de mauvais traitements (5 à 6 % en 2023 et 2024). Dans 1 famille sur 4 (25 %), un des parents a été incarcéré ou bénéficie d'un suivi socio-judiciaire (+ 9 % par rapport à 2023 et 2024). Enfin, dans 20 % des familles rencontrées (1 sur 5), soit un mineur est en proie à une maladie physique ou un handicap (6,62 %), soit un des parents est concerné par cette problématique (13,97 %).

Compétences et fragilités parentales (sur 136 MJIE) :

Prise en compte des besoins des enfants	84
Capacité à repérer les différents besoins des enfants (santé, sécurité matérielle et affective stimulation et apprentissage, socialisation ouverture, stabilité des cadres et des rythmes)	87
Capacité d'agir, de se mobiliser	63
Capacité de se remettre en question	44
Communication parentale positive	17
Communication parentale nocive pour l'enfant (« messenger »)	13
Relations affectives parents / enfants adaptées	40
Echanges entre parents uniquement sur l'éducation et le cadre	13
Parentalité coordonnée	24
Parentalité conflictuelle	68
Irrégularité des repères	46
Problème éducatif	59
Problème dans la prise en charge quotidienne de l'enfant	63
Dépendance informatique	2
Consommation de médicaments	7
Consommation d'alcool	59
Consommation de drogues	28
Souffrance psychique, troubles psychologiques, psychiatriques suspectés	87
Souffrance psychique, troubles psychologiques, psychiatriques diagnostiqués	12
Souffrance psychique, troubles psychologiques, psychiatriques avérés	62
Tentative de suicide, idées suicidaires	16

Concernant les compétences et fragilités parentales, dans 62 % des familles rencontrées, les besoins des mineurs sont pris en compte ; chiffre en progression depuis les 3 dernières années (55 % en 2024, 45 % en 2023, 30 % en

2022). 64 % des familles sont en capacité de repérer les différents besoins des mineurs (40 % en 2024 ; 34 % en 2023 ; 22 % en 2022) ; 47 % sont en capacité de se mobiliser (idem sur les 3 dernières années) ; 32 % sont en capacité de se remettre en question (34 % en 2024, 37 % en 2023). Ces items sont en progression sur les dernières années.

Une communication parentale positive n'est observée que dans 12,5 % des familles ; chiffre identique à 2024. Quant à la communication parentale nocive pour l'enfant (« Messenger »), elle est passée de 14 % à 9,5 % en 2025. Pour près de 30 % des familles, les relations affectives parents/enfants sont adaptées (34 % en 2024 ; 38 % en 2023 ; en recul de 8 % en 2 ans). La parentalité est conflictuelle dans la moitié des familles rencontrées (48 % en 2024 ; 39 % en 2023) ; on observe dans 17,5 % des familles une parentalité coordonnée, stable par rapport à 2024. Dans 34 % des familles, les mineurs souffrent d'une irrégularité des repères (- 7 % par rapport à 2024). Les problèmes éducatifs sont présents dans 43 % des familles concernées (49 % en 2024 ; 43 % en 2023). Les problèmes dans la prise en charge quotidienne des enfants sont estimés à hauteur de 46 % (38 % en 2024 ; 40 % en 2023). Pour 64 % des parents, de la souffrance psychique, des troubles psychologiques ou psychiatriques sont suspectés (en augmentation de 15 % par rapport à 2023 et 2024). Pour 45 % des parents, ces troubles sont avérés ; chiffre en très forte progression (13 % en 2024 ; 20 % en 2023).

Les addictions (consommations de médicaments, d'alcool et de drogues) sont présentes chez 69 % des parents concernés (41 % en 2024 ; 48 % en 2023). La consommation d'alcool représente à elle-seule 43 %. Les idées suicidaires et les tentatives de suicide sont observées auprès de 12 % des parents.

Mobilisation de la famille en cours de mesure (sur 136 MJIE) :

Consentement au cadre de la mesure d'évaluation / d'investigation	113
Participation à l'évaluation, à l'investigation de leur situation	105
Reconnaissance des difficultés repérées	17
Demande d'aide formulée par la famille	14
Capacité de changement	18
Consentement aux préconisations du service partiel	35
Consentement aux préconisations du service total	73
Aides antérieures	76
Famille force de propositions adaptées	4
Évitement de la mesure	18

S'agissant de la mobilisation des familles, dans 83 % des situations, les familles ont fait preuve de consentement au cadre de la mesure (86 % en 2024 ; 85 % en 2023), chiffre stable ; 13 % ont été dans l'évitement de la mesure (15 % en 2024 et 16 % en 2023). A hauteur de 77 % (79 % en 2024), les familles ont participé à l'investigation de leur situation (chiffre stable depuis maintenant plusieurs années).

Pour seulement 12,50 % des situations, on observe une reconnaissance des difficultés repérées (en très net recul, 50 % en 2023 et 2024). Une capacité de changement est observée dans seulement 13 % des familles (- 20 % par rapport à 2023 et 2024), en net recul également.

10 % des familles formulent d'elles-mêmes une demande d'aide (29 % en 2024 ; 35 % en 2023). Dans 56 % des situations, les familles ont, par le passé, bénéficié d'aides antérieures (44 % en 2024).

26 % des familles consentent partiellement aux préconisations du service (23 % en 2024 ; 24 % en 2023). Elles sont 54 % à y consentir totalement (idem en 2024).

Préconisations principales (pour 247 mineurs) :

Non-lieu	44
AED	4
AEMO	55
AEMO à Moyens Renforcés	54
Mesure Educative de Jour : SAJE	4
Placement chez un des parents	25
Placement tiers digne de confiance	9
Placement en famille d'accueil	27
Placement en établissement (foyer)	16
Placement parent/enfant (centre maternel/centre parental)	0
Transfert autre service (MJIE non terminée)	7
Contrat Jeune Majeur	2

Sur les 247 mineurs rencontrés, pour 18 % seulement, le service a préconisé un non-lieu (15,38 % en 2024 ; 15 % en 2023). Pour seulement 1,60 % des situations, le service oriente vers la mise en œuvre d'une mesure d'AED, chiffre stable.

La préconisation principale demeure encore cette année l'orientation vers une mesure d'AEMO (22,27 %), d'AEMO à Moyens Renforcés (21,86 %) et vers une mesure éducative de jour – SAJE – (1,62 %), soit 45,75 % des mineurs rencontrés (59 % en 2024 ; 61 % en 2023). Ce chiffre est tout de même en recul.

Le placement auprès d'un des deux parents est sollicité à hauteur de 10 % (+ 3 % par rapport à 2024). Pour 21 % des mineurs, soit 1 sur 5, le service préconise un placement : tiers digne de confiance (3,64 %) ; famille d'accueil (10,94 %) ; établissement (6,48 %). Recul de 5 % par rapport à 2024, chiffre à 22 % en 2023. En parallèle d'un placement du mineur, le service sollicite parfois également une mesure d'AEMO ou d'AEMO à Moyens Renforcés (placement éducatif auprès d'un parent, placement tiers digne de confiance, ...).

Près de 3 % des mesures ont été transférées à un autre service en cours d'investigation, la plupart du temps, en raison d'un déménagement de la famille.

Préconisations subsidiaires (pour 136 MJIE) :

Prévention parentalité	18
Prévention santé physique ou psychologique (PMI, CAMSP, CMPEA, CSAPA)	86
Aide à la gestion budgétaire	14
Aide accès aux droits (SASP, CAF, MDPH, CPAM, JAF- Avocat, Ad'Hoc)	37
Médiation conjugale, thérapie familiale	1
Intervention soutien à domicile (TISF)	19
Prévention spécialisée, accès loisirs, ...	39
Expertise psychologique/psychiatrique des parents	13

Auprès de 13 % des familles, le service a préconisé une orientation vers de la prévention à la parentalité (36 % en 2024 ; 40 % en 2023, en net recul). Pour 63 %, le service a orienté vers de la prévention « santé » ; 46 % en 2024 et 77 % en 2023. Dans 14 % des situations, le service a sollicité l'intervention de soutien à domicile par le biais de TISF (22 % en 2024 et 25 % en 2023). Dans 27 % des situations, le service a orienté les familles vers l'accès aux droits (15 % en 2024 et 33 % en 2023). Dans cet accès aux droits, le service sollicite de plus en plus la présence d'un avocat ou d'un administrateur ad'hoc auprès des mineurs à l'audience afin de les représenter dans cette instance et de s'assurer du respect de leurs droits. Pour 10 % des familles, une aide à la gestion budgétaire a été préconisée (13 % en 2024 ; 15 % en 2023). Pour près d'un tiers des familles (29 %), le service a orienté vers la prévention spécialisée, notamment pour une ouverture vers l'extérieur, un accès aux loisirs. Enfin, pour 10 % des familles rencontrées, le service a orienté vers une expertise psychologique ou psychiatrique des parents (13 % en 2024 et 15 % en 2023).